

Communiqué de presse

prism'emploi
PROFESSIONNELS
DU RECRUTEMENT ET DE L'INTÉRIM

www.prismemploi.eu
@Prismemploi

23 juillet 2018

En 2017, la branche du travail temporaire a activement soutenu le dynamisme du marché de l'emploi

Le rapport économique et social de Prism'emploi souligne le rôle économique décisif de l'intérim pour consolider la reprise de l'activité économique en 2017. Les agences d'emploi ont su être réactives aux besoins des entreprises tout en construisant des parcours sécurisés pour les salariés intérimaires. Les agences d'emploi mettent en œuvre le principe de flexisécurité en répondant à la recherche de sécurité de leurs salariés et à la demande des entreprises en personnel qualifié et disponible.

En 2017, le secteur de l'intérim a répondu à sa mission première : être au cœur de l'action pour l'emploi en rapprochant l'offre et la demande de compétences, tout en favorisant l'employabilité et la sécurisation des parcours.

CHIFFRES CLÉS 2017

INTÉRIM

- 693 556 intérimaires en équivalent temps plein
- 8 260 agences d'emploi
- 26 000 salariés permanents
- L'intérim croît de 8,5 % par rapport à 2016
- L'intérim représente 43,3 % des opportunités professionnelles
- 13 154 CDI intérimaires signés sur l'année

RECRUTEMENT

- Les agences d'emploi ont réalisé 90 400 recrutements et apparaissent comme le premier contributeur au recrutement en France
- Les 2/3 des recrutements interviennent dans le secteur tertiaire
- Les entreprises de moins de 200 salariés représentent 75 % des recrutements réalisés

L'INTÉRIM, UN RÔLE MOTEUR POUR L'EMPLOI

En 2017, la croissance s'est accélérée et les prévisions économiques se sont améliorées. Le travail temporaire a ainsi joué son rôle de moteur économique et a permis d'enrichir le contenu de la croissance en emploi en participant à 20 % des créations d'emplois.

Les tendances mensuelles sont restées positives tout au long de l'année, avec une croissance de 8,5 % de l'emploi intérimaire en 2017. En 2017¹, le recours à l'intérim dans les différents secteurs a progressé, passant de 7,7 % à 8,6 % dans l'industrie, de 7,8 % à 9,0 % dans le BTP et de 2,0 % à 2,3 % dans le secteur tertiaire (par rapport à 2016).

Le nombre de salariés intérimaires représente, en 2017, 2,9 % de l'emploi salarié total², soit un niveau comparable à la situation observée avant la crise de 2009. Depuis 2014, près de 180 000 emplois en équivalent temps plein ont été créés grâce au travail temporaire et au CDI intérimaire. Ce dernier a en effet participé à la création d'emplois dans l'intérim. Au 4^{ème} trimestre 2017, la DARES soulignait une hausse de 82 % de salariés intérimaires en CDII, correspondant à 10 000 salariés supplémentaires. Ainsi, en fin d'année 2017, le CDI intérimaire a contribué à hauteur de 13 % des créations d'emplois dans l'intérim.

UN SECTEUR ENGAGÉ POUR L'EMPLOYABILITÉ DE SES SALARIÉS

Le statut du salarié intérimaire en France est le plus protecteur d'Europe et le secteur du travail temporaire est mobilisé pour pérenniser la sécurité de ses salariés. La branche a déployé en ce sens en 2014 le CDI intérimaire, une innovation sociale majeure qui permet également de répondre aux besoins de flexisécurité des entreprises.

Avec 13 154 contrats supplémentaires, le nombre de CDII signés a doublé en 2017.

Soutenir la formation des salariés intérimaires

Pour favoriser l'employabilité et la sécurité des salariés intérimaires, le secteur du travail temporaire poursuit ses investissements dans la formation grâce à différents dispositifs et à des fonds dédiés. Le FSPI (Fonds de Sécurisation des Parcours des Intérimaires), instauré concomitamment au CDII, a permis à près de 45 000 personnes d'être accompagnées en 2017.

Ainsi, les salariés en CDII bénéficient entre les missions, de formations qui leur permettent d'améliorer leur employabilité et de s'orienter vers les métiers porteurs.

En outre, les entreprises de travail temporaire travaillent étroitement avec le FAF.TT (Fonds d'Assurance Formation du Travail Temporaire) pour la gestion de leur plan de formation. Celui-ci a coordonné en 2017, près de 50 000 actions de formations.

Par ailleurs en 2017, afin d'adapter les qualifications aux évolutions récentes du marché du travail, les agences d'emploi ont investi 450 millions d'euros dans la formation professionnelle. Près de 300 000 formations opérationnelles et accompagnement vers l'emploi ont été dispensés, soit le niveau le plus haut jamais atteint dans la profession.

Lever les freins à l'emploi

La branche du travail temporaire s'attache également à lever les freins à l'emploi par l'action du FASTT (Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire) afin d'apporter des solutions au quotidien des salariés intérimaires : favoriser l'accès au logement et à la mobilité, sécuriser l'accès au crédit ou encore, simplifier l'accès aux soins et à la santé. Au cours de l'année, le FASTT a délivré 95 000 prestations aux intérimaires en mobilisant 24 millions d'euros.

Enfin, ce sont désormais 800 000 salariés intérimaires qui bénéficient de la mutuelle « Intérimaires Santé » grâce au régime de branche institué par la profession.

LES PUBLICS FRAGILISÉS AU CŒUR DES POLITIQUES DU TRAVAIL TEMPORAIRE

Le travail temporaire est, pour certains publics éloignés de l'emploi, une manière de s'insérer professionnellement et de développer leur employabilité.

Un accompagnement renforcé pour les jeunes

Le travail temporaire est très répandu parmi les jeunes et les personnes les moins qualifiées. Un quart des intérimaires ont moins de 25 ans, parmi lesquels 39 % n'a pas le Bac³. Le travail temporaire constitue alors une véritable école de la deuxième chance pour ce public, lui permettant de développer son employabilité. En effet, avant leur accès à l'emploi par l'intérim, 90 % n'avaient jamais travaillé en CDI et 67 % n'avaient pas travaillé en CDD. Pour 67 % d'entre eux, l'intérim a été le moyen de trouver rapidement un emploi⁴.

¹ Source Baromètre Prism'emploi

² La définition de l'emploi salarié est désormais coproduite avec l'Insee et l'Acoss. Il correspond au secteur « concurrentiel » regroupant en plus des secteurs principalement marchands la partie privée des secteurs non marchands. Par rapport à la situation passée, l'emploi salarié total inclut l'emploi salarié agricole, la fonction publique hors activités extraterritoriales, ainsi que l'ensemble des particuliers employeurs.

³ Source : Observatoire de l'Intérim et du Recrutement

⁴ Source : Observatoire de l'Intérim et du Recrutement, BVA "Regards croisés sur l'intérim", juin 2018

En 2017, les agences d'emploi, de par leur connaissance fine des bassins d'emploi et des besoins des entreprises locales, ont proposé des missions à 360 000 jeunes, peu ou pas qualifiés.

La branche du travail temporaire est particulièrement investie auprès des jeunes et a développé depuis 2014, une démarche innovante d'accompagnement renforcé : « Mission jeunes », en partenariat avec l'État et l'Union Nationale des Missions Locales. L'objectif est de faciliter l'accès à l'emploi durable des jeunes de moins de 26 ans suivis dans le cadre de la « Garantie jeunes ».

A fin 2017, ce dispositif regroupe 973 agences d'emploi et 139 Missions Locales qui ont permis d'accompagner 18 000 jeunes non qualifiés grâce à 61 000 missions d'intérim proposées.

Le travail temporaire comme remise à l'emploi pour les seniors

Le travail temporaire participe également au retour à l'emploi des seniors, qui doivent faire face à une précarité accrue avec l'allongement des durées des carrières et le développement du travail en temps partiel.

L'objectif de la branche est de faire tomber les préjugés au recrutement auxquels sont souvent confrontés les seniors : des prétentions salariales trop élevées et une obsolescence supposée de leurs compétences.

Les missions d'intérim sont une opportunité pour eux : elles représentent un maintien dans l'emploi, une sécurisation de leur situation avant l'âge de la retraite et la poursuite de leurs cotisations. Quant aux entreprises utilisatrices, elles peuvent mener des projets ponctuels qui nécessitent des salariés très expérimentés, sans surcoût. En effet, l'intérim repose sur l'égalité de traitement : un salarié est payé suivant la mission effectuée, le frein du coût du travail est ainsi levé.

En ce qui concerne les compétences des seniors, le secteur du travail temporaire tient compte du fait que la formation est appelée à jouer un rôle croissant dans leur insertion professionnelle et s'emploie à leur fournir un socle de référence pour les aider à s'adapter aux nouvelles méthodes de travail.

Grâce à d'efficaces mécanismes de sécurisation professionnelle, le travail temporaire agit pour l'emploi durable. Les agences d'emploi répondent quotidiennement aux besoins des entreprises et des salariés et ouvrent des opportunités professionnelles. Au terme de leur(s) mission(s), ce sont ainsi 22 % des intérimaires qui sont recrutés au sein des entreprises, démontrant le rôle de tremplin vers l'emploi joué par le travail temporaire.

« Nous sommes très heureux de constater le succès du CDI intérimaire et de voir que cela permet une insertion professionnelle durable. Ce résultat illustre la capacité de la profession à proposer des solutions innovantes au service de l'emploi » déclare **Gilles Lafon**, Président de Prism'emploi.

« Après avoir prouvé son efficacité dans la reprise économique, l'intérim est devenu socialement attractif. La flexibilité responsable est la clé pour concilier de manière efficiente les besoins de souplesse des entreprises et les besoins de sécurité des salariés intérimaires » déclare **Isabelle Eynaud-Chevalier**, Déléguée Générale de Prism'emploi.

« Tous les acteurs du travail temporaire s'investissent pour faire de la formation un vecteur d'employabilité pour les salariés intérimaires. Ces dispositifs fonctionnent puisqu'ils favorisent l'émancipation professionnelle et contribuent à la sécurisation des parcours » déclare **Patrick Tuphé**, Vice-Président du FAF.TT.



Contacts presse
Marine Dahais
Tél : 01 40 41 54 36
mdahais@golin.com
Amina Ennaciri
Tél : 01 40 41 56 09
aennaciri@golin.com

A propos de Prism'emploi
Prism'emploi - Professionnels du recrutement et de l'intérim - est l'organisation professionnelle, qui regroupe plus de 600 entreprises de toutes tailles représentant 90 % du chiffre d'affaires de la profession. 8 260 agences d'emploi et 26 000 salariés permanents sont présents sur l'ensemble du territoire.